

DÉFINITION DE LA CONNAISSANCE

DE AYER

Éléments de même niveau de généralité

La «Connaissance» se définit par rapport aux notions connexes de:

- Ignorance (ce que je ne sais pas)
- Croyance (je le crois, mais je ne peux le démontrer)
- Hypothèse (je ne le sais pas encore, je dois vérifier)
- Doute (je n'en suis pas sûr)
- Fausseté (ce que je dis est faux, je me suis trompé)
- Supposition (je devine, je suppose, mais je ne le sais pas)

DÉFINITION DE J. AYER

**LA CONNAISSANCE, C'EST UN
JUGEMENT VRAI, DONT JE SUIS SÛR,
ET DONT J'AI RAISON D'EN ÊTRE
SÛR.**

Éléments de la définition

Catégorie:

UN JUGEMENT

Éléments spécifiques:

- **VRAI**
- **J'EN SUIS SÛR**
- **J'AI LE DROIT D'EN ÊTRE SÛR**

1. Jugement vrai

- Cette condition distingue la connaissance des jugements faux, des erreurs, des faussetés.
- Justification:
Si je dis que le film commence 20h00 alors qu'il débute à 19h30, je suis dans l'erreur. Je ne sais pas réellement à quelle heure il commence. Autrement, il faudrait appeler «connaissance» toute affirmation erronée.

2. Jugement dont je suis sûr

- Cette condition distingue la connaissance des hypothèses, des suppositions, des doutes.
- Justification:
Si je «suppose», si je «pense» que le film commence à 20h00, au fond, c'est que je ne le «sais» pas.
Si je dis «Le film commence à 20h00, mais je n'en suis pas sûr», c'est que je ne le «sais» pas vraiment.

3. J'ai le droit d'en être sûr.

- Ceci distingue la connaissance des «devinettes», des «croyances»
- Justification:
 - Je peux «croire» qu'il y a des extra-terrestres actuellement sur Alpha du Centaure. C'est peut-être vrai, mais je ne peux le «savoir».
 - Savoir implique que je peux le prouver ou le démontrer.
 - Une connaissance légitime doit être «fondée»